

Toulouse, le 13 Octobre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP424-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Vu l'arrêté n° A25-2025 portant délégation de fonction accordée à Joseph PELLEGRINO ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Considérant le point A3-15 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité d'obtenir les autorisations préalables au titre du Code de l'Environnement ;

Considérant la nécessité d'obtenir les autorisations préalables au titre du Code de l'Urbanisme ;

décide

Article 1 : de solliciter les autorisations nécessaires au renforcement du réseau des eaux usées du secteur des Capelliers à Fonsorbes, au titre du Code de l'Environnement ;

Article 2 : de solliciter les autorisations nécessaires au renforcement du réseau des eaux usées du secteur des Capelliers à Fonsorbes, au titre du Code de l'Urbanisme.



Joseph PELLEGRINO
Vice-Président